MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DANS L'ACADÉMIE

Extraits

Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)

Mise en place NOR : MENE1306159C circulaire n°2013-035 du 29-3-2013

Les principes des réseaux FOQUALE

Ces réseaux rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Les réseaux FOQUALE doivent développer des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale et en renforcer la lisibilité. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Ils s'intègrent pleinement dans les réseaux constitués autour des plateformes d'appui et de suivi aux décrocheurs placés sous l'autorité des préfets. Ils interviennent en complémentarité avec les partenaires sollicités dans le cadre des plateformes.

La mission générale d'insertion change de dénomination et participe à l'animation de ces nouveaux réseaux. Elle s'intitule désormais « mission de lutte contre le décrochage scolaire » (MLDS)

Au-delà des actions menées dans le domaine de la prévention, les personnels de la MLDS développent au sein des réseaux FOQUALE une activité de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Ils contribuent à l'élaboration des bilans de positionnement et collaborent à la mise en place et au suivi des actions de formation et des parcours individualisés en lien avec les établissements d'accueil. Ils participent, en relation avec les centres d'information et d'orientation, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de clarifier l'offre de formation et de services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure de proposer des solutions dans le cadre des réseaux FOQUALE

Les référents « décrochage scolaire »

À la rentrée scolaire 2013, en appui des réseaux FOQUALE, des référents « décrochage scolaire » sont nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Leur activité se situe au cœur du dispositif de prévention du décrochage scolaire. Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, ils se mobilisent et coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives, dont les conseillers principaux d'éducation et les personnels sociaux et de santé, au sein des « groupes de prévention du décrochage scolaire » qui se substituent aux groupes d'aide à l'insertion (Gain). Ils ont également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE.

Ces actions contribuent à la « sécurisation des parcours de formation » en permettant aux jeunes, tout au long de leur cursus, de réintégrer la formation initiale quels que soient leur statut et leur niveau de formation.

Dans l'académie, le choix a été fait de nommer un référent décrochage scolaire dans chaque établissement.

Ils sont 275 dont 120 CPE ; 109 chefs d'établissement, directeurs + enseignants, professeurs documentalistes, chefs des travaux ; assistants d'éducation ; COP

Les documents présentés et le travail de synthèse sont le fruit d'un travail collectif des équipes sur les territoires et au niveau académique,

à savoir :

- ***l'équipe du groupe de travail académique n° 1 axe : la prévention***
- ***les acteurs de terrain engagés depuis septembre 2014***
- ***le groupe de travail de la Charente-Maritime : St Jean d'Angély / Saintes***
- ***le CSAIIO***
- ***les coordonnateurs départementaux et la coordonnatrice académique de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire***

Les missions principales du référent décrochage

Le référent intervient sous la responsabilité du chef d'établissement, aux côtés des conseillers principaux d'éducation et des conseillers d'orientation psychologues

Dans son rôle de prévention et d'aide à la recherche de solutions, il :

- **Repère, recense les jeunes concernés** dès les premiers signes de décrochage ; **collecte toutes les informations utiles**

- **Aide à la mise en œuvre et à la co-animation du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire** (GPDS)

- **S'implique dans la recherche de solutions de retour en formation initiale et assure le suivi du jeune** (prise en charge, accompagnement……..) :
  - **Exploiter en priorité les solutions internes**
  - **Expliciter** aux équipes les mesures de remobilisation proposées
  - **S'assurer de l'adhésion** du jeune et de sa famille aux dispositifs proposés et organiser le suivi

- **Transmet et assure la circulation des informations :**
  - Vers les interlocuteurs compétents selon les besoins (infirmière, médecin scolaire..)
  - à l'équipe de direction,
  - au CPE

Le responsable FOQUALE assure la circulation des informations concernant les jeunes « décrochés », entre l'IEN-IO, le coordonnateur de la MLDS

Les outils mis à disposition pour faciliter les échanges d'informations et l'accompagnement des élèves à chaque étape identifiée du décrochage

Repérage en amont dès les premiers signes d'alerte

Accompagnement, prise en charge personnalisée au moment du décrochage progressif

Offre de solution, Education nationale et / ou avec les partenaires, sécurisation du parcours pour le jeune « décroché »

Signe d'absentéisme
Cellule de veille

Fiche alerte

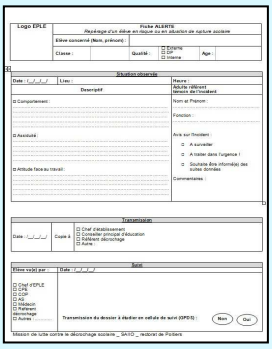
Logo EPLE

Fiche ALERTE
Repérage d'un élève en risque ou en situation de rupture scolaire

Élève concerné (Nom, prénom) :
Classe : Qualité : ☐ Externe ☐ DP ☐ Interne Age :

Situation observée
Date : / / Lieu : Heure :
Descriptif
Adulte référent témoin de l'incident
☐ Comportement :
Nom et Prénom :
Fonction :
☐ Assiduité :
Avis sur l'incident :
☐ A surveiller
☐ A traiter dans l'urgence !
☐ Souhaite être informé(e) des suites données
☐ Attitude face au travail :
Commentaires :

Transmission
Date : / / Copie à :
☐ Chef d'établissement
☐ Conseiller principal d'éducation
☐ Référent décrochage
☐ Autre :

Suivi
Élève vu(e) par : Date : / / /
☐ Chef d'EPLE
☐ CPE
☐ COP
☐ PSY
☐ Médecin
☐ Référent décrochage
☐ Autres :
Transmission du dossier à évaluer en cellule de suivi (GPDS) : Non Oui

Mission de lutte contre le décrochage scolaire _ SAIO _ rectorat de Poitiers

Fiche de suivi

LOGO EPLE

Fiche Individuelle de SUIVI

Élève concerné (Nom, prénom) :
Classe : Qualité : ☐ Externe ☐ DP ☐ Interne Age :
Adresse :
Téléphone :
Nom du responsable légal :
Nom du professeur principal :

Fiche établie par (Nom, fonction) :
Date :

➢ Difficultés rencontrées (liées aux apprentissages, de comportement, de santé,...) et raisons de ces difficultés

➢ Projet personnel de l'élève :

Mission de lutte contre le décrochage scolaire – SAIO, SAIO _ Rectorat de Poitiers

Fiche GPDS

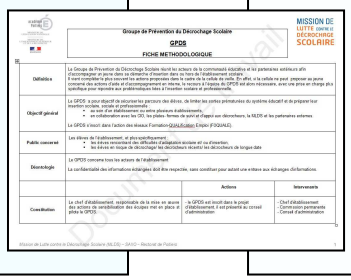
Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire

GPDS

FICHE METHODOLOGIQUE

MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Définition	Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire réunit les acteurs de la communauté éducative et les partenaires extérieurs afin d'apporter une réponse rapide et adaptée aux élèves en situation de rupture scolaire ou en risque de rupture. Il vient compléter le plus souvent les actions proposées dans le cadre de la cellule de veille. En effet, si la cellule ne peut préparer au jeune concerné des actions d'aide et d'accompagnement en interne, le recours à l'étape du GPDS est alors nécessaire, avec une prise en charge plus spécifique pour répondre aux problématiques liées à l'insertion scolaire et professionnelle.
Objectif général	Le GPDS a pour objectif de sécuriser les parcours des élèves, de limiter les sorties prématurées du système éducatif et de préparer leur insertion scolaire, sociale et professionnelle. • au sein d'un établissement scolaire (structure d'établissement) • en collaboration avec les CIO, les plates- formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, la MLDS et les partenaires externes Le GPDS s'inscrit dans l'action des niveaux Formation-Qualification-Emploi (FOQUALE).
Public concerné	Les élèves de l'établissement, et plus spécifiquement : • les élèves rencontrant des difficultés d'adaptation scolaire et/ou d'insertion, • les élèves en risque de décrochage les décrocheurs récents/ les décrocheurs de longue date
Déontologie	Le GPDS concerne tous les acteurs de l'établissement La confidentialité des informations échangées doit être respectée, sans constituer pour autant une entrave aux échanges d'informations.
Constitution	Le chef d'établissement, responsable de la mise en œuvre des actions de remédiation des élèves mis en place à plus le GPDS. - le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement, il est présenté au conseil d'administration Actions - Chef d'établissement - Commission permanente - Conseil d'administration Intervenants

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) – SAIIO – Rectorat de Poitiers

Fiche GPDS

SIEI

PSAD et leurs partenaires

Fiche de l'application nationale SDO
« Prévention »

Fiche de l'application nationale SDO
« Remédiation »

Fiche de l'application académique
« Coordination décrochage »

Solution

Solution

Solution

Synthèse rédigée par Catherine Dambrine, coordonnatrice académique de la MLDS
Présentation conçue par Clémence Hinckel, secrétaire de la MLDS